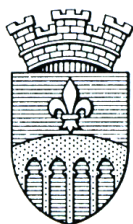


MAIRIE  
DE  
**PONTGIBAUD**  
PUY-DE-DÔME



Code Postal : 63230  
Téléphone: 04.73.88.70.42

**COMPTE-RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 DECEMBRE 2018.**

\*\*\*\*\*

Etaient présents : M. OUACHEM, Maire, M. RABAT, M. MALLEPERTUS, M. DUTEIL, BOURGAILH, Adjoint, M. LEMAIRE, Mme AIGUEBONNE, Mme DEFALVARD.

Absents : M. VERMEIL, M. BARBOUCHE, M. DUMORTIER, Mme FAITROUNI, M. LAMADON, M. LUDJER, M. LASSALAS.

Monsieur BOURGAILH a été désigné secrétaire.

**I – ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS 2018.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du vote du budget primitif 2018 une somme de 5 000,00 € a été créditée au compte 6574 (subvention de fonctionnement aux associations...) mais la répartition entre les différentes associations de la Commune n'avait pas été décidée.

Il propose alors de désigner les associations qui seront bénéficiaires, sous condition de présenter les statuts, le bureau, le dernier bilan financier et un compte-rendu d'activités, ainsi que le montant que leur sera alloué

Oui cet exposé, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

1°) décide de verser une subvention aux associations désignées dans le tableau ci-dessous et de valider les sommes indiquées pour chacune d'entre elles :

<b>Nom de l'Association</b>	<b>Montants (€) de la subvention année 2018</b>
Amical des Anciens Sapeurs-Pompiers	150,00
Amicale des Pompiers	150,00
U.N.C. Anciens d'A.F.N.	150,00
Club des Cheires	150,00
Comité de Jumelage	150,00
Coueurs des Cheires	150,00
Gibal' Aquarella	150,00
Gibal' Danse	150,00
Gibalgym	150,00
Jeunes Sapeurs-Pompiers	150,00
AAPPMA la Gibaldipontine	150,00
Le Relais de Vie	1 000,00
Les Clac's Bielles Gibaldipontins	150,00
La Pétanque des Cheires	150,00
La Saint-Hubert Gibaldipontine	150,00
Tatami Gibaldipontin	150,00
U.C.A.P.	150,00
Couleurs de l'eau	150,00
Les Gamins de la Sioule	150,00
AS Pontgibaud football	150,00
La Route des Mines	150,00
Office Municipal des Sports	150,00
UDAAR	598,00

2°) précise que cette subvention sera attribuée à condition que les associations présentent leurs statuts, le bureau, le dernier bilan financier et un compte-rendu d'activités ;

3°) dit que la dépense sera affectée au compte 6574 du budget général 2018.

Le Secrétaire,

M. BOURGAILH